

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 30 Mai 2013

Pôle Jeunesse : De nouveaux tarifs pour s'adapter aux évolutions du service

Le Pôle Jeunesse, depuis sa création, connaît une hausse importante de la fréquentation. Cela se traduit par des évolutions dans l'organisation, avec à l'esprit le même objectif : proposer un accueil de qualité basé sur des animations variées. C'est dans cette optique que de nouveaux tarifs ont été votés.

Restaurant scolaire :

Ils sont souvent plus de 300 à partager ensemble le repas préparé sur place par le cuisinier d'Océane de Restauration. Au menu : deux entrées au choix, viande ou poisson et accompagnement, un produit laitier et un dessert. Une augmentation de 2% du prix du repas a été votée.

	Tarifs 2013-2014
permanents	3,33 €
à partir 3ème enfant	2,66 €
tickets	3,89 €
adultes	5,14 €

Centre de loisirs :

Une trentaine d'enfants sont régulièrement présents durant les mercredis et petites vacances scolaires au Centre de loisirs. La grille tarifaire a été simplifiée et les tarifs maintenus pour favoriser l'accessibilité au plus grand nombre.

Tarifs 2013-2014	CUGAND		Autres régimes
	QF < 700	QF > 700	
	CAF / MSA		
½ journée sans repas	7.08 €	8.68 €	10.20 €
Journée sans repas	11.32 €	14.5 €	17.42 €
Repas	3.42 €	3.42 €	3.42 €

Périscolaire : « L'Accueil Enchanté » propose un accueil de 7h15 à 9h et de 16h30 à 19h.

Si une trentaine d'enfants sont présents le matin avant l'école, ils sont parfois plus d'une centaine le soir. Des évolutions ont été convenues avec le Comité consultatif afin de limiter le coût supporté par les familles tout en prenant en compte l'impact des charges administratives pour la commune.

Le système de tarification prévoit un forfait à la ½ heure et un forfait à l'heure, au-delà duquel s'applique une tarification au ¼ d'heure.

	Tarifs 2013-2014
Forfait ½ h	1.5 €
Forfait 1h	2.7 €
¼ h supplémentaire	0.65 €
Goûter	0.70 €

Animations estivales : Pour la tranche d'âge 11 - 14 ans, la commune propose des activités durant le mois de juillet et la dernière semaine du mois d'août, au tarif de 51 € la semaine (soit une augmentation de 2 % par rapport à 2012). Les animations estivales pour les plus jeunes (3 – 11 ans) sont organisées quant à elles par l'association « Joie et Plein Air ».

Urbanisme / Travaux : des projets qui se concrétisent

Création d'une aire de covoiturage : Il a été constaté qu'une aire de covoiturage est apparue spontanément sur le parking de la Mairie. Le Conseil a souhaité procéder à son officialisation et elle sera référencée dans la carte des aires de co-voiturage vendéennes établie par le Conseil Général.

Numérotation des lieux-dits Bel Air, La Colarderie, Le Bordage : une proposition de numérotation a été approuvée et permettra une meilleure identification des habitations.

Eglise – remise aux normes des installations électriques : C'est la deuxième tranche de travaux. Pour permettre sa réalisation, la subvention sollicitée près de l'Etat vient d'être accordée à hauteur de 26 820 € (25 % du coût prévisionnel). Ces travaux sont envisagés pour la fin de l'année.

Tourisme : l'adhésion à Gites de France est maintenue et les tarifs 2014 disponibles

Adhésion à Gites de France : Depuis leur création, les gites de Gaumier sont affiliés à Gites de France qui en assure la commercialisation, notamment auprès de la clientèle internationale. L'adhésion à cet organisme a été renouvelée par le Conseil.

Tarifs 2014 : En prévision de prochaines demandes de location des gites, le Conseil a statué sur les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2014.

TARIFS GITES	2014
Caution	160 €
Très Haute saison - 13/07 au 23/08	1 040 €
Haute saison – 29/06 au 12/07 et 24/08 au 30/08	870 €
Moyenne saison – 11/05 au 28/06 et du 31/08 au 27/09	572 €
Basse saison - 1/01 au 10/05 et du 31/09 au 31/12	530 €
Vacances scolaires	530 €
Week-end 1 et 2 nuits (du forfait semaine)	50%
Week-end 3 et 4 nuits (du forfait semaine)	70%
Forfait chauffage / semaine	62 €
Location de draps / lit	10 €
Location de linge de toilette / personne	10 €
Forfait Ménage	83 €
Tarif mois (location meublée)	950 €
Taxe de séjour / nuit / personne > 14 ans	0.65 €

En bref : les autres décisions du Conseil municipal

- ECOLE – Participation pour la scolarisation d'un enfant en classe spécialisée : Le montant de la participation s'élève à 441 €.
- EGLISE - Indemnité de gardiennage : fixé par arrêté préfectoral à 119,55 €, le conseil se prononce favorablement pour son versement.
- SYDEV – Révision des statuts : le Conseil a approuvé la révision des statuts du SyDEV (Syndicat d'Energie de la Vendée) qui prévoient, l'élargissement des compétences pour l'installation de bornes pour les véhicules électriques.
- Modification du PLU de Clisson : sollicité en tant que commune voisine, le conseil se prononce favorablement aux modifications que la ville de Clisson souhaite apporter à son PLU.
- LOCAUX COMMUNAUX – Cession du magasin SPAR : M. et Mme Lemarquis, actuels propriétaires du fond de commerce SPAR cèdent leur bail à M. Chalot et à Mme Frebault à compter du 13 juin prochain. Le Conseil a mandaté M. le Maire pour le représenter lors de cette vente.

Prochain conseil municipal le jeudi 4 juillet 2013